



communiqué

Date

Le 13 juin 1989

N^o 139

Pour publication

LE CANADA ACCROÏT SES SERVICES TEMPORAIRES À CHYPRE POUR AIDER LES REQUÉRANTS LIBANAIS DE VISAS

La ministre de l'Emploi et de l'Immigration, l'honorable Barbara McDougall, et la ministre des Relations extérieures et du Développement international, l'honorable Monique Landry, ont annoncé une série de mesures supplémentaires afin d'accélérer le traitement des demandes de visas soumises par des Libanais à Nicosie, à Chypre. Ces mesures comprennent notamment l'augmentation du nombre d'employés canadiens au bureau temporaire de Nicosie, de même que le déménagement dans des locaux plus spacieux et mieux conçus.

Des services temporaires de visas ont été établis à Chypre le 27 avril dernier, du fait qu'il n'était pas possible à certains requérants libanais, notamment ceux de Beyrouth Est, de se rendre à l'ambassade du Canada à Damas, en Syrie, qui est chargée du programme d'immigration canadien pour le Liban. Les agents d'immigration du Québec collaborent également à l'accélération des formalités d'examen en ce qui concerne les personnes devant se rendre au Québec.

"Une fois agrandi, le bureau temporaire des visas de Nicosie pourra traiter toutes les demandes de ressortissants libanais ayant des proches parents au Canada et qui ont été touchés par les affrontements au Liban. De cette façon, les requérants auront accès à notre programme spécial, comme c'est le cas à Damas. Ce programme ne concerne pas le statut de réfugié, mais offre plutôt une aide humanitaire aux Libanais qui ont de la famille au Canada", a déclaré M^{me} McDougall.

.../2

Mme McDougall a fait remarquer que depuis l'ouverture du bureau temporaire à Nicosie, 84 visas d'immigrant et 166 visas de visiteur avaient été délivrés à Nicosie, auxquels s'ajoutaient 41 permis de la ministre, incluant 120 personnes. Plus de 478 nouvelles demandes, représentant un total de 1 180 personnes, ont été provisoirement approuvées. Dans les cas en cause, des visas d'immigrant seront délivrés dès réception de résultats satisfaisants en ce qui concerne les examens médicaux et la vérification des antécédents. Les mesures prises pour Nicosie faciliteront l'application d'un programme de longue date destiné aux Libanais ayant des parents au Canada; 16 000 d'entre eux en ont bénéficié depuis 1976.

Mme Landry a déclaré que le Canada avait toujours soutenu la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale du Liban, et souhaitait le retrait de toutes les forces étrangères de ce pays. Elle a également affirmé que le Canada continuerait d'offrir une aide concrète au peuple libanais, mais qu'il fallait que toutes les parties en cause redoublent d'efforts pour parvenir à une solution politique durable, qui tienne compte des aspirations de tous les Libanais.

Mme Landry fait part au Comité permanent du travail, de l'emploi et de l'immigration de ces mesures supplémentaires.